



## Assignation au tribunal de commerce

Par **BY76**, le **14/10/2013** à **15:07**

Bonjour,

Mon mari garagiste a changé le turbocompresseur sur la voiture d'un particulier en avril 2012. Ce client a revendu cette voiture à un garage au 1er aout 2012 qui l'a revendue à un autre garage dans le courant d'aout 2012.

Au mois de septembre, après avoir passé le véhicule au contrôle technique (rien décelé), le turbo a manifesté des signes de faiblesse rendant la voiture impropre à son usage.

Il a été procédé à une expertise qui a conclut à une faute professionnelle de mon mari. Ce que nous ne nions pas. Cependant, nous ne savons pas si le véhicule a été repris en connaissance de cause.

N'ont pas été convoqués à l'expertise : le client et le garage (concessionnaire de la marque du véhicule) ayant procédé à la première transaction.

Si le garagiste nous a retrouvé c'est qu'il était en possession de notre facture (donc du travail effectué).

Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre réponse.

Salutations distinguées.